



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 9 juin 2023

2023-06-02

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

<b>Présidence :</b>	<b>Cédric Milani, Maire</b>
<b>Présents :</b>	Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Léa Mollier, Maryline Lortjean, Estelle Milani conseillers,
<b>Absent excusé et représenté :</b>	
<b>Absents non excusés et non représentés :</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Karine Mollier

Date de la convocation : 31/05/2023  
Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de conseillers présents : 9

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :  
et dépôt en préfecture le :

- **Objet: Délibération Travaux de désamiantage, mise en place de toiture bacs aciers isolants, et panneaux photovoltaïques de la salle des fêtes.**

Après les explications de Mr le Maire concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes et à la suite de l'appel d'offre Caduc,

Pour rappel

-A la suite d'une déclaration d'infructuosité, l'acheteur peut suivant les motifs de la déclaration, et sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées, passer un marché sans publicité ni mise en concurrence ou un dialogue compétitif.

Mr le Maire présente les devis de l'entreprise ETERA

Estimation Coût de l'opération		
Devis	Opération	Coût HT
DE01274	Désamiantage de la salle des fêtes total	55 517,00 €
DE00379	Reprise de la couverture des vestiaires après désamiantage	16 404,00 €
DE00379	Reprise de la couverture de la salle des fêtes après désamiantage	59 381,00 €
20231605	Panneaux photovoltaïques	29 066,00 €
<b>Total</b>		<b>160 368,00 €</b>

**Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de donner l'autorisation à Mr le Maire de signer pour accord les devis.**

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,

Le 9 juin 2023.

Le Maire,

Cédric Milani



Karine MOLLIER,  
Secrétaire de Séance

